



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS PREVISIBLES**

**Commune de Tignes**

**Secteurs : Le Villaret du Nial - Le Franchet  
- La Reculaz**

Planche 3 / 5

**Légende :**

- Zones non constructibles
- Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
- Zones constructibles avec mise en oeuvre de prescriptions
- Zones constructibles faisant l'objet de recommandations et/ou protégées par un ou plusieurs ouvrage(s) déporté(s)
- Zones non soumises aux phénomènes naturels cartographiés

Janvier 2006

Approuvé le :

Modifié le :



Echelle : 1 / 2 000

